

LE CHEMIN DE LA CRAIE

En haut des coteaux qui dominent Wavrans-sur-l'Aa, dans le Pas-de-Calais, s'ouvre un paysage vert et vallonné, ponctué de villages aux clochers gris comme les nuages qui filent dans la lumière chaude du printemps. Les coqs se répondent, les éoliennes profitent du vent qui se lève et porte le bruit de l'autoroute reliant l'arrière-pays boulonnais à la côte d'Opale. C'est également le tracé du futur chemin de la craie, projet de valorisation du patrimoine naturel et culturel de ce territoire aux charmes méconnus.

Par Laure Verhaeghe - Photos Eric Nocher



La craie affleure partout dans cette région située au sud de Boulogne-sur-Mer. Roche blanche et friable formée il y a 90 millions d'années, quand la mer recouvrait le nord de la France, elle fut exploitée dès le Moyen-âge, notamment à Cléty, où elle fut utilisée pour construire l'église et des corps de fermes. Le bâti des environs témoigne de cet usage passé, avant que les blocs de craie ne soient remplacés par d'autres matériaux plus robustes, comme la brique rouge puis le parpaing. Aisément exploitable, cette craie a favorisé l'implantation de nombreuses carrières et de dizaines de cimenteries au début de la révolution industrielle, tout au long de la formation géologique appelée «*cuesta du Boulonnais*». Des milliers d'ouvriers y travaillaient, produisant des millions de tonnes de ciment.

Deux cimenteries, à 40 km l'une de l'autre

Aujourd'hui, il ne reste plus que deux cimenteries en activité, à Dannes et à Lumbres, situées à 40km l'une de l'autre, à chaque extrémité de la cuesta du Boulonnais. Elles appartiennent toutes deux, par le jeu des concentrations successives, au groupe suisse Holcim, l'un des leaders mondiaux dans la production de

ciments, granulats et de bétons prêts à l'emploi. Lequel a dû éteindre définitivement le four de Dannes en septembre 2013, après 130 ans d'histoire, en raison d'un marché en berne et de pression sur les prix. Une grande partie des 85 salariés du site ont déjà été reclassés. Quinze sont restés sur place pour continuer à produire du liant routier, et une vingtaine a été embauchée à Lumbres, qui emploie 130 personnes. C'est la plus importante unité de production de ciment d'Holcim en France, avec 1 million de tonnes par an. Entre ces deux unités industrielles, qui marquent le territoire par leur carrière et leurs cheminées, les coteaux calcaires constituent un ensemble géographique continu, d'une grande richesse écologique. Pourquoi ne pas y dessiner un chemin ?

Le chemin de la craie, un projet de trame verte

L'idée a germé à la fin des années 2000, dans un contexte favorable. Holcim travaille depuis longtemps avec le Conservatoire des espaces naturels, auquel le groupe a déjà confié la réhabilitation et la gestion écologique de parcelles à Dannes. «*Grâce au Conservatoire des espaces naturels, nous avons appris que ces coteaux continuaient jusqu'au site voisin de Lumbres. Tracer un*



chemin nous est alors apparu très intéressant, tant au niveau de la conservation écologique des espaces que de l'attractivité des territoires», souligne Luc Cousin, directeur de ces deux cimenteries. 80% des coteaux calcaires de la Région s'inscrivent dans le périmètre du Parc naturel régional (PNR) des Caps et Marais d'Opale, qui a l'habitude de travailler avec les industriels du secteur : il fut l'un des premiers à s'accorder avec une carrière autour d'un plan paysager, dans les années 1990. L'année dernière, dans le cadre de la préparation du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), la DREAL et la Région ont identifié les pelouses calcicoles – les pelouses rases typiques des coteaux calcaires – comme habitat prioritaire en matière de préservation. «L'enjeu des pelouses calcicoles est identifié depuis les années 1980 par les botanistes, rappelle Pierre Levisse, chargé de mission Patrimoine naturel du PNR. Elles font depuis l'objet d'actions de préservation, inscrites aujourd'hui dans l'attention globale portée aux trames vertes et bleues.»

Quand ils n'étaient pas transformés en carrières, les coteaux calcaires étaient pâturés par



L'ÉGLISE DE WAVRANS-SUR-L'AA



LA CARRIÈRE DE DANNES

les moutons du coin, les boulonnais. Les éleveurs laissent paître leurs troupeaux dans ces espaces surnommés les « vaines pâtures », en raison de leur faible rendement. Le pastoralisme extensif remplaçait les animaux sauvages chassés par l'arrivée de l'homme pour maintenir les milieux ouverts. Sous la dent du mouton, les arbustes ne peuvent pas croître, laissant la place à une flore et une faune d'une incroyable densité.

Protéger en priorité les coteaux calcaires

Des orchidées sauvages à la vipère péliade, pour qui sait les observer, les pelouses calcicoles abritent la biodiversité la plus riche de la Région. Jean-Marc Valet, directeur général du Conservatoire botanique national de Bailleul et très impliqué dans la rédaction du Schéma régional de cohérence écologique, explique : « *Le SRCE s'inscrit dans la continuité des politiques régionales de trames vertes et bleues mises en place depuis 2006 et fixe des priorités claires. Dans le contexte actuel, il répond à une question : « Où investir chaque euro pour être efficace ? » Sans aucune hésitation, il faut protéger en priorité les milieux ouverts et pauvres en nutriments que sont les pelouses des coteaux calcaires. Il y a urgence à intervenir :*

il ne reste que les dernières miettes de ce que ces habitats très riches représentaient il y a quelques décennies. Le Nord-Pas de Calais abrite deux zones de coteaux calcaires : la boutonnière du Boulonnais, qui comprend le secteur de Dannes et Camiers et remonte à l'ère secondaire, et celle de l'Avesnois, dans le Nord, avec les monts de Baives, datant de l'ère primaire. Les deux communes de la Région les plus riches en espèces végétales, Ambleteuse et Baives, se situent dans ces zones. »

Une menace : la déprise agricole

La grande menace qui pèse sur les coteaux calcaires, c'est la déprise agricole. Avec l'intensification des pratiques agricoles et l'urbanisation, les coteaux ont été délaissés par les troupeaux. Beaucoup ont été plantés, les boisements assurant un revenu supérieur au pâturage pour les propriétaires fonciers. Il ne reste plus que 1 000 hectares de pelouses calcicoles aujourd'hui. « *Le principal frein à leur maintien est la recherche de la rentabilité sur ces terres. Les immenses pâturages de Dannes, de Camiers, des caps Blanc-nez et Gris-nez sont aujourd'hui réduits à leur portion congrue. Beaucoup d'espèces typiques des milieux ouverts et pauvres ont disparu, comme l'Orchidée singe, l'Orchidée brûlée ou la Spiranthe d'été, ainsi que des espèces propres aux zones humides des milieux ouverts, comme le Carex Limosa, ou « Laîche des tourbières ».* Beaucoup d'autres sont menacées, soit par la fermeture des milieux (boisement, etc.), soit par leur enrichissement (azote) », détaille Jean-Marc Valet. Le maintien de ce qu'il reste de ces milieux est d'autant plus essentiel que leur destruction est irréversible. La fauche ou le pâturage sont deux actions possibles pour contrer ces menaces. Certains partenariats exemplaires sont conclus avec des éleveurs, comme le pâturage de vaches Highland, de chèvres, ou de moutons du Boulonnais (voir encadré). « *Ces échanges de bons procédés, exemplaires aux niveaux écologiques et économiques, réconcilient les enjeux agricoles et naturels. Mais ils restent quasiment anodins face à l'étendue des menaces qui pèsent sur ces milieux : il faudrait que le système des aides agricoles soutienne davantage l'agriculture extensive, en lui attribuant une partie des aides accordées aux grands céréaliers, dans une optique de mission d'intérêt général* », analyse Jean-Marc Valet.

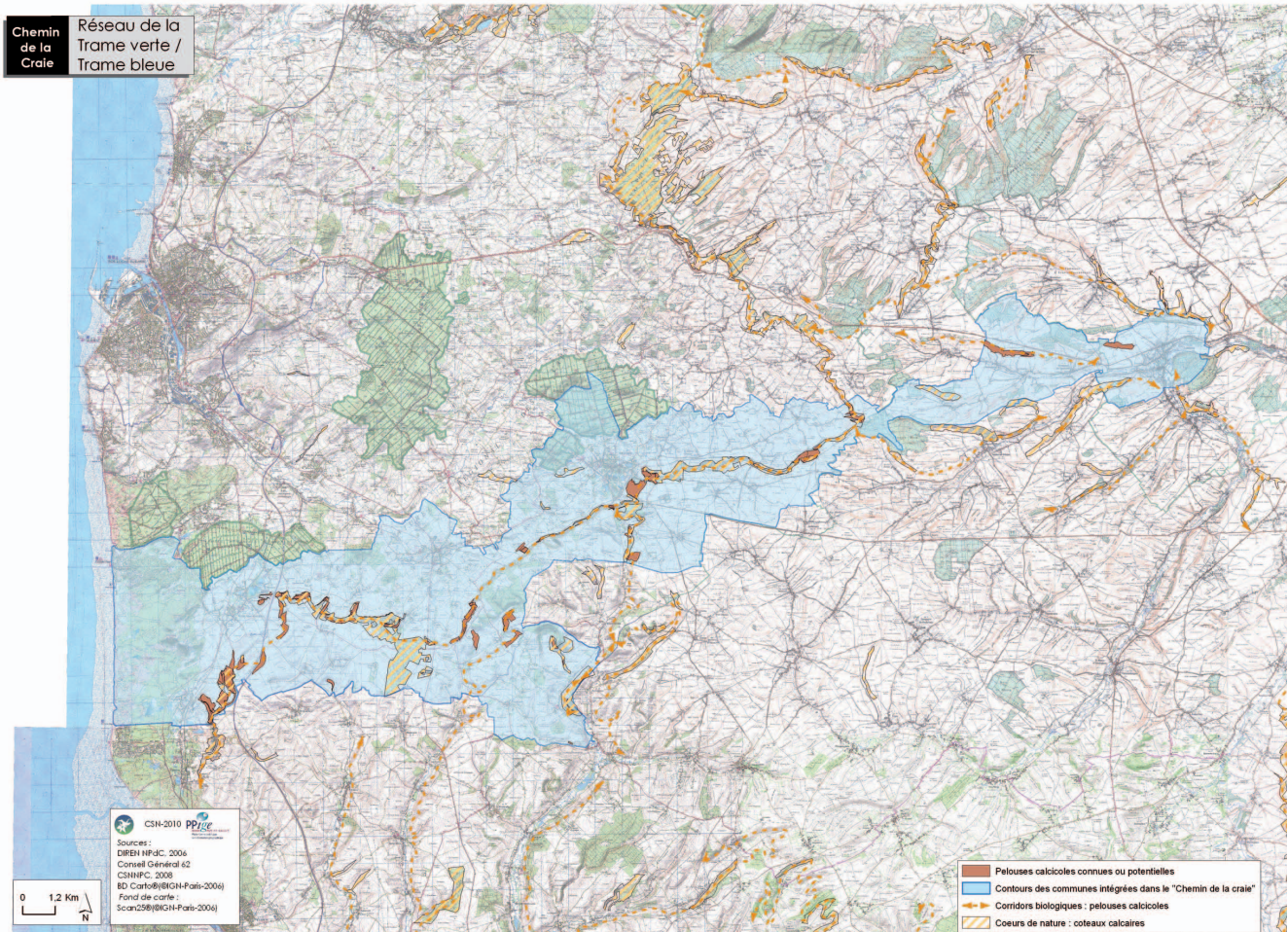
De nombreux acteurs de protection de la nature

En attendant la révolution verte de la Politique agricole commune, nombreux sont les acteurs qui participent, à leur échelle, à la conservation de ces espaces fragiles. Le Conservatoire des espaces naturels, le PNR Caps et Marais d'Opale, le Conservatoire du Littoral, EDEN62 : tous contribuent – en partenariat ou séparément – à leur préservation. « *Il y a vingt ans, le département fit le pari de prouver l'importance de ses richesses naturelles en utilisant sa compétence relative aux espaces*



LA CIMENTERIE DE DANNES

LE CHEMIN DE LA CRAIE



UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Pour changer l'image de leur territoire, marqué par la grisaille des friches industrielles textiles, minières et sidérurgiques, les élus régionaux ont créé l'Établissement public foncier Nord-Pas de Calais (EPF) en 1990. L'EPF a contribué à la dépollution et à la réaffectation de 4 000 hectares de friches, sur les 10 000 que compte la Région.

En parallèle, l'EPF est le bras foncier du Conseil régional pour concrétiser ses politiques de renouvellement urbain et de trame verte et bleue. Ainsi, 10% de ses 80 millions d'€ de budget annuel sont consacrés à la création de corridors écologiques par l'achat et la restauration de zones identifiées pour leur richesse naturelle. L'EPF n'entre en action que sur la demande des collectivités, lesquelles s'engagent à racheter les terres suite aux travaux de génie écologique. Il leur apporte un soutien financier compris entre 50% et 60% des montants de l'opération (acquisition du foncier et remise en état) ainsi que son expertise pour la valorisation écologique des milieux. « Notre rôle est important auprès des collectivités confrontées à des carences en matière d'ingénierie et de moyens financiers », souligne Guillaume Lemoine, chargé de mission Ingénierie écologie de l'EPF. Cette structure travaille de temps en temps avec le Conservatoire des espaces naturels : « L'EPF peut propo-

ser aux collectivités d'opter pour le Conservatoire comme gestionnaire des terres réhabilitées, ou accompagner le Conservatoire dans sa recherche de foncier en intervenant auprès des collectivités pour les convaincre de la pertinence de notre démarche partenariale. » L'EPF soulage ainsi le Conservatoire des négociations foncières et d'éventuels problèmes de trésorerie. A cet égard, le plan 2014-2020 de l'EPF officialisera des facilités de paiement pour le Conservatoire. « Ce montage permet aux collectivités de valoriser écologiquement leur foncier sans déboursier un centime, ni s'improviser expertes en biodiversité, souligne Guillaume Lemoine. L'EPF n'a pas encore été impliqué dans la protection des coteaux calcaires. Le chemin de la craie pourrait changer la donne ! Notre ambition est d'accompagner ce projet dans les mois et les années à venir, ce qui dépendra de la volonté des élus de mobiliser nos moyens en ce sens. »



naturels sensibles et son droit de préemption sur des zones identifiées comme prioritaires. Depuis, EDEN62 gère 5 500 hectares dans le Pas-de-Calais, dont 2 500 appartiennent au Conseil général et 3 000 au Conservatoire du Littoral, avec lequel nous travaillons en bonne intelligence. Grâce à notre action commune, les sites des Caps Blanc-nez et Gris-nez ont pu être préservés, et obtenir le label de Grand site de France », souligne le sénateur Hervé Poher, président d'EDEN62 et du PNR des Caps et Marais d'Opale, investi de longue date dans la préservation de son territoire. Le PNR, qui vient d'obtenir le renouvellement de son label par le ministère de l'Environnement pour 12 ans, a rédigé une nouvelle charte qui réaffirme l'importance de la protection des pelouses calcicoles. Les équipes du PNR animent, coordonnent et mettent en œuvre des mesures de protection de ces milieux en lien avec EDEN 62, le Conservatoire des espaces naturels et des propriétaires privés. « Nous apportons notre appui technique et financier via une quinzaine de partenariats concernant l'entretien et la restauration (débroussaillage, fauche, pâturage, etc.) des coteaux calcicoles », chiffre Pierre Levisse.

Un projet légitime et pertinent

Tous ces acteurs ont un lien direct avec le projet du chemin de la craie. EDEN62 gère deux sites situés sur le tracé du chemin, le Mont Pelé et le Mont Hulin à Desvres. La majeure partie du projet s'inscrit dans le périmètre du PNR Caps et Marais d'Opale, et le Conservatoire des espaces naturels travaille déjà main dans la main avec Holcim au niveau de la réserve naturelle régionale des dunes et coteaux de Dannes-Camiers, dont le foncier appartient au cimentier. Suite à l'arrêt du four de Dannes, Holcim a d'ailleurs confié la gestion d'une nouvelle partie de la carrière au Conservatoire, pour qu'il restaure une trentaine d'hectares situés entre les pelouses calcicoles et le cordon dunaire, le tout formant un ensemble écologique cohérent. A l'autre extrémité du chemin de la craie, le Conservatoire gère aussi la réserve naturelle nationale des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa, où poussent des genévriers sculptés par les vents dominants. Le sentier balisé de cette réserve, qui pourrait rejoindre le futur chemin de la craie,

permet d'avoir une vue imprenable sur le pays de Lumbres et la cimenterie. « *Le Schéma régional de cohérence écologique donne par ailleurs à ce projet, très pertinent pour la préservation des coteaux calcaires, toute la légitimité politique et administrative nécessaire pour avancer* », estime Vincent Santune, directeur du Conservatoire des espaces naturels et président de Réserves naturelles de France.

Un potentiel important à faibles coûts !

L'objectif de tous ces acteurs est de dépasser la dimension strictement écologique du chemin de la craie, et d'en faire un lieu d'activités attractif. « *Tous les acteurs sont d'accord sur la dimension écologique du projet. Ce qui le rendra intéressant, c'est de créer des espaces et des lieux qui animent ces 40 km. Le chemin servira de substrat pour valoriser le patrimoine social, économique et culturel des environs, avec un dénominateur commun : la craie. Sentier de randonnée, animations touristiques et pédagogiques, hé-*



bergements et estaminets... Il y a beaucoup de pistes à étudier », énumère Luc Cousin, d'Holcim. Il est rejoint en cela par Vincent Santune : « *La valeur de ce site est à la fois écologique, paysagère et pédagogique. Idéalement, ce chemin de la craie deviendrait un lieu fonctionnel de conservation de la nature, grâce auquel les espèces pourraient évoluer dans un écosystème cohérent et préservé, pâturé par des moutons Boulonnais, et un lieu de découverte de la craie sous toutes ses coutures*

LES MOUTONS BOULONNAIS AU SECOURS DES COTEAUX

Il a commencé avec 18 brebis en 1989. Aujourd'hui, Bernard Machen en élève 900, soit près de la moitié des spécimens de cette race rustique qui a failli disparaître il y a 30 ans. Au Salon de l'Agriculture, cette année, ses béliers ont reçu trois premiers prix ! L'été, tout le troupeau pâture sur les coteaux calcaires des environs.

Du cap Blanc-nez au Mont Pelé, dans la réserve naturelle de Wavransur-l'Aa et sur les hauteurs de la carrière de Dannes, les moutons de Bernard Machen participent au maintien des coteaux calcaires. « *Tous les ans depuis 1991, le Conservatoire des espaces naturels, le parc naturel régional et EDEN62 me proposent de nouveaux terrains à pâturer, ce qui m'a permis de doubler mon troupeau en 2007 !* », explique l'éleveur à l'humour bien ancré et intarissable sur ses moutons. Reconnaisables à leur tête bleue et à leurs oreilles bien droites, les moutons Boulonnais font l'objet de programmes locaux de préservation et de développement de l'espèce, qui compte 2 000 individus aujourd'hui. « *Déployer le pâturage des coteaux par ces moutons présente un intérêt écologique, dans la mesure où ils freinent l'embroussaillage et maintiennent les milieux ouverts. Nous pouvons coupler la protection des coteaux et la sauvegarde d'une race locale* », explique Vincent Santune, directeur du Conservatoire des espaces naturels. Bernard Machen vend tous ses agneaux en circuit court, auprès d'une dizaine de boucheries des environs. Cette année, il compte agrandir son troupeau d'une centaine de têtes. Avec un regret : l'absence de jeunes intéressés par le métier. « *Sur plus de trois millions de chômeurs, pas un berger pour garder les troupeaux ! Et pas un jeune pour démarrer dans le secteur, alors que les pâturages sont mis à disposition et que nous sommes obligés de refuser des boucheries !* »



BERNARD MACHEN



(ferme pédagogique, visite d'usine, découverte du réseau hydrologique et du patrimoine historique de la Seconde Guerre mondiale, etc.). Le potentiel de ce projet est important, sans pour autant exiger des moyens financiers démesurés. Nous travaillons dans cette optique d'enjeux croisés et interdépendants. » Pour Pierre Levisse, ce chemin sera à la fois « un chemin symbolique et un chemin de randonnée, un corridor écologique et une voie de mémoire ». « Toutes ces actions correspondent à l'esprit et à la charte du Parc naturel régional, cadre dans lequel pourra s'inscrire le chemin de la craie, tout à fait pertinent au regard des besoins du territoire en termes de dynamique collective », ajoute-t-il.

600 hectares de foncier à acquérir

Les 40 km du chemin de la craie recouvrent 600 hectares de foncier à protéger, répartis sur 36 communes. Le Conservatoire des espaces naturels a passé un partenariat de veille foncière avec la SAFER pour être tenu informé des mises en vente de terres agricoles sur le tracé du chemin. 30 hectares ont déjà été acquis, à raison de 5 000 à 10 000 € par hectare. « Nous souhaitons obtenir la maîtrise foncière des 600 hectares concernés pour maintenir leur vocation sur le long terme, explique Vincent Santune. Nous avons donc demandé à la Région la création d'un fonds dédié, sans succès. Avec le Schéma régional de cohérence écologique, nous réitérerons cette demande. » La Fondation qu'Holcim France officialisera prochainement et qui aura notamment pour mission la revitalisation du site de Dannes, pourra également libérer des moyens financiers. Mais, pour l'instant, le facteur limitant, c'est le foncier. « Vu la quasi-immobilité du marché et la multitude des propriétaires concernés, nous devons adapter notre stratégie pour accélérer le processus d'acquisition de terres, en faisant appel notamment à l'Etablissement public foncier de la Région (voir encadré), prévient Vincent Santune. Il faut désormais instaurer les premières mesures concrètes de protection et de tourisme afin de convaincre les collectivités de la pertinence économique et écologique du projet. » Sans oublier sa portée pédagogique. « Le grand public ne regarde plus la nature et ne sait pas ce qu'il perd avec la disparition de certains écosystèmes. L'imprégnation émotionnelle est fondamentale : elle suscite l'envie de savoir et la curiosité, qui suscitent en retour l'émotion. Aller aux champignons, aux escargots,

à la pêche, chercher des fossiles dans les carrières, observer les moutons pâturer sont autant de moments qui rapprochent l'homme de la nature, de sa beauté, conclut Jean-Marc Valet. Seuls l'émotion et le plaisir peuvent sensibiliser à la nature et à sa protection. » Une invitation à la balade sur les coteaux, pour y savourer la lumière et le vent.

LE POINT DE VUE D'HERVÉ POHER Sénateur du Pas-de-Calais, président d'EDEN62 et du PNR Caps et Marais d'Opale

Les élus locaux cherchent depuis longtemps à changer l'image, trop souvent négative, de la Région. Il n'y a pas que le plat pays et les terrils ! L'arrière-pays boulonnais par exemple est très vallonné, le cap Blanc nez est une merveille qui ne laisse personne indifférent, surtout quand les côtes anglaises apparaissent si proches à l'horizon. Inscrit dans le périmètre du PNR, le chemin de la craie participera à la valorisation des paysages du sud du département, que les Français connaissent peu. L'intérêt de ce projet réside dans le lien à la fois naturaliste et historique qu'il crée entre Dannes et Lumbres, entre la côte d'Opale et Saint Omer, le long de la cuesta sud du Boulonnais. Ce chemin de la craie valorise des espaces remarquables situés entre le Grand site des Caps, au nord de Boulogne, et les marais de l'Audomarois, classés Réserve de biosphère. Il intéressera donc logiquement les élus du PNR qui, même si ce n'est pas leur première priorité, ont bien compris toute l'importance de préserver l'environnement et les paysages. Ces préoccupations intègrent progressivement les esprits et les politiques municipales. Le PNR est évidemment partant pour accompagner ce projet, tout comme EDEN62, l'entité qui gère les espaces naturels sensibles acquis par le département depuis 30 ans.